

**LETTRE D'INTENTION ET D'ENGAGEMENT  
DE L'AMBASSADEUR PHILEMON YANG,  
CANDIDAT PRESENTE PAR LE CAMEROUN A LA PRESIDENCE DE  
LA 79<sup>EME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES**

1. Une fois élu, je serai appelé à exercer les fonctions de Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour une durée d'un an, c'est-à-dire de septembre 2024 à septembre 2025, inclusivement.
2. Quelle est ma vision, mon programme, mon devoir, mon style ? Telles sont les toutes premières questions autour desquelles les Etats Membres et même le grand public attendent une clarté certaine de ma part, conformément aux prescriptions de l'Assemblée.

## MA VISION

3. Je placerai mon mandat sous le thème : « **l'unité dans la diversité, pour l'avancement de la paix, du développement durable et de la dignité humaine partout et pour tous** ». Ceci couvre, il me semble, les trois piliers de l'action des Nations Unies.
4. En effet, ma lecture du contexte international de l'heure et de sa probable évolution est qu'en ce 21<sup>ème</sup> siècle du digital, marqué par le prodigieux essor de la Science, de la Technique et de la Technologie, en particulier les Technologies de l'Information et de la Communication, les défis deviennent de plus en plus complexes, mondialisés et globalisés.
5. Ces défis découlent de l'activité de l'homme ou des catastrophes naturelles; ils s'illustrent, entre autres, par des conflits ouverts ou larvés dans diverses régions du monde, des tensions géopolitiques, le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations, les turbulences et incertitudes économiques, les inégalités, les épidémies, les pandémies, les réfugiés et personnes déplacées, , les flux migratoires, les changements climatiques qui menacent la survie et l'existence même de certains Etats, la déforestation, la désertification, la faim, le fossé numérique, et une course effrénée aux armements y compris dans l'espace.
6. Face à toutes ces problématiques, il me semble que nous possédons les outils nécessaires pour y faire face, ainsi que l'ont affirmé les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans la Déclaration de célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire des Nations Unies. Il ne nous manque que la volonté politique d'agir, de nous servir de ces outils pour le bien-être de chacun et de tous. A l'heure actuelle persiste une certaine méfiance, la politique de deux poids deux mesures, et un repli sur soi des Etats. De plus en plus de positions sont prises et de choses faites non pas « à la Charte » mais plutôt « à la Carte », c'est-à-dire à géométrie variable, suivant des intérêts partisans.
7. Pourtant aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut à lui tout seul faire face aux défis actuels de la mondialisation, de la globalisation et de l'interdépendance. J'observe avec intérêt l'existence, l'affirmation et même la création de divers regroupements et pôles

dans le monde. Cependant, cette dynamique me semble en-deçà du potentiel, voire des possibilités réelles d'action qu'offrent les Nations Unies.

8. L'Assemblée Générale, seul organe délibérant le plus élevé et le plus représentatif à l'échelle mondiale, devient ainsi l'unique l'endroit où, sur la base de l'égalité souveraine, les Etats, dans la diversité de leurs opinions, se retrouvent pour rechercher ensemble les solutions à ces problèmes. Elle est la tribune par excellence où s'exprime librement cette diversité de convictions, d'opinions, d'intérêts, d'approches, de solutions et des voies et moyens de mise en oeuvre.
9. C'est le lieu où, grâce au Débat Général, résonne la voix des Peuples et des Nations à travers leurs représentants dans toutes leurs particularités, sur toutes les questions qui préoccupent l'humanité, qu'il s'agisse de la paix, de la sécurité, du désarmement, des questions économiques, financières, sociales et humanitaires, des questions administratives et budgétaires, des droits de l'homme, de l'état de droit, de l'élaboration et de la diffusion du droit international, de la décolonisation, de l'espace, des mers et des océans, des opérations de maintien ou de consolidation de la Paix, et des réformes qui engagent l'avenir même de l'humanité. L'Assemblée Générale est un reflet de la richesse des peuples et des nations du monde.
10. Elle est aussi un haut lieu de dialogue et de concertation où les nations, grandes ou petites, harmonisent leurs vues à des fins communes, sur toutes ces questions; d'où l'appel à l'unité, au rassemblement, à la solidarité, pour tout dire au consensus, dans les délibérations et échanges au sein de ses diverses instances, au-delà des querelles, de la diversité et de l'ondoyance des opinions.
11. En somme, c'est cette vision de l'Auguste Chambre que j'ai, telle que conçue par les pères fondateurs, en tant que tribune de libre opinion, grand tam-tam mondial où résonne la voix des nations et des peuples dans toutes leurs diversités, en tant qu'aussi grand baobab sous lequel s'opère, après moult palabres, l'harmonisation des vues à des fins communes. C'est sous ce prisme que je voudrais situer mon action au cours de mon mandat.

## **MON PROGRAMME, MON DEVOIR**

12. A cet effet, et comme balises, il est à souligner que les Etats membres ont eux-mêmes défini les huit grands domaines ou priorités dont doit s'occuper l'Assemblée Générale : promotion d'une croissance économique soutenable et d'un développement durable suivant les résolutions pertinentes de l'Assemblée et des Conférences des Nations Unies ; maintien de la paix et de la sécurité internationales ; développement de l'Afrique ; promotion des droits de l'homme ; coordination effective des efforts d'assistance humanitaire ; promotion de la justice et du droit international ; désarmement et contrôle des drogues, prévention du crime et combat contre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations.

13. Les Etats Membres ont également arrêté des plans d'action incitateurs dont le plus récent est le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, assorti des mesures d'évaluation de sa mise en oeuvre. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont déclaré dans le document de célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation que ce Programme est leur « plan d'action et sa réalisation une question de survie ». Il est à souligner que les mots d'ordre opératoires de ce Programme s'appliquant à tous et partout dans le monde, sont centrés sur la sauvegarde de la planète, la survie de l'homme, l'éradication de la pauvreté, la prospérité partagée, ne laisser personne pour compte.
14. Ils ont aussi défini des programmes et des cadres spécifiques pour des pays en situation particulière, comme les Pays les Moins Avancés (avec le programme de Doha et le renforcement des ressources et des fonctions du Bureau du Haut Représentant pour ces pays ainsi que la relance du Comité Consultatif à leur sujet), les pays en développement sans littoral, (avec le nouveau programme de Kigali prévu en juin 2024), les petits Etats insulaires en développement dont certains jouent à présent leur survie physique (avec le programme d'orientation de Samoa révisé en Mai 2024 lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence d'Antigua et Barbuda), les pays à revenu intermédiaire (avec un suivi cordonné et renforcé par l'ensemble du Système des Nations Unies pour le Développement des mesures envisagées par l'Assemblée Générale). Tous ces programmes visent l'atteinte du développement durable dont l'indicateur le plus marquant est l'éradication de la pauvreté.
15. Pour ce qui est spécialement de l'Afrique, l'une des huit (08) priorités des Nations Unies, l'Assemblée Générale a soutenu l'Agenda 2063 élaboré par l'Afrique elle-même, assorti des programmes et projets prioritaires comme un puissant outil pour le développement du Continent dans le cadre de la zone de libre-échange continentale. A ce sujet, un partenariat stratégique existe entre le Continent et les Nations Unies, de même qu'un poste de Conseiller Spécial pour l'Afrique auprès du Secrétaire Général pour toutes les mesures de suivi de la mise en oeuvre des engagements pris par les partenaires de l'Afrique.
16. Il est de l'intérêt de la Communauté internationale, pour la préservation de la paix, de la promotion du développement durable et de la sauvegarde de la planète, de veiller à l'atteinte des objectifs communément fixés par les Etats Membres dans tous ces programmes.
17. Pendant mon mandat, je mettrai l'accent sur la nécessité d'accélérer les mesures à prendre par l'Assemblée Générale pour l'application effective des engagements mutuellement souscrits. Les moyens de mise en oeuvre, en particulier la finance, la science et la technologie, revêtent par conséquent un caractère d'extrême urgence.
18. En dehors des programmes précités, il convient de souligner qu'un certain nombre d'activités et de processus ont commencé au cours des mandats de mes prédécesseurs et se poursuivront sous ma Présidence, tantôt pour la poursuite de leur examen, tantôt pour la prise des mesures de mise en oeuvre. A cet égard, je voudrais mentionner, entre autres, la réforme du Conseil de Sécurité, la revitalisation de l'Assemblée Générale, le

Sommet Social de 2025, la 4<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le financement du développement, la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'Objectif de développement durable n°14 et la 4<sup>ème</sup> Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles. Il y aurait également lieu de mentionner le projet de Déclaration et les préparatifs en vue de la célébration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et surtout les mesures de suivi du Pacte pour l'avenir qui auront été adoptées lors du Sommet de l'Avenir au cours de la 79<sup>ème</sup> session et susceptibles d'avoir un impact sur notre avenir commun. Je m'engage à un suivi attentif pour mener à bien ces questions, notamment par la désignation des co-facilitateurs appropriés.

19. Sur un tout autre plan, des foyers de tension et des conflits ouverts ou larvés sont actifs dans diverses régions du monde. Dans ce contexte particulier, l'Assemblée Générale se doit de jouer tout le rôle qui lui revient, en faisant les efforts nécessaires pour la prévention, l'apaisement, les mesures de confiance, la prise de résolutions ou décisions tournées vers l'action, la poursuite du renforcement de la Commission, du Bureau et du Fonds de consolidation de la Paix.
20. S'agissant de la revitalisation de l'Assemblée elle-même, en vue de renforcer son autorité, je poursuivrai le travail de mes prédécesseurs, en veillant à ce que les co-facilitateurs et le Groupe de travail désignés à ce sujet approfondissent et accélèrent la réflexion sur les idées novatrices proposées par les Etats Membres. Je veillerai à ce que la voix de l'Assemblée soit portée, en tant que de besoin, auprès des Etats Membres ou au cours des certaines rencontres internationales sur des sujets de grande préoccupation.
21. Pendant mon mandat, je veillerai aussi à ce que l'Assemblée reste constamment à l'écoute du monde, en activant son rôle, suivant les procédures requises, soit parce qu'elle reprend pour son compte certaines questions qui ont fait l'objet d'un veto au Conseil de Sécurité, soit parce qu'une situation ayant trait à un conflit ou une catastrophe naturelle ou épidémie mérite son attention.
22. Tout au long de mon mandat, j'aurai des consultations et des contacts réguliers avec les différents groupes régionaux ou groupes fonctionnels afin d'examiner avec eux les préoccupations ou des intérêts qui leur sont propres, ainsi que des mesures éventuelles que l'Assemblée pourrait prendre.
23. Pendant mon mandat, la composition de mon Bureau, de même que la désignation des co-facilitateurs seront plurinationales, en respectant la parité homme-femme, les équilibres géographiques équitables usuels, ainsi que la compétence et l'intégrité.
24. J'accorderai toute la priorité voulue aux programmes pour l'avancement des peuples autochtones, des peuples d'ascendance africaine, des personnes vivant avec un handicap et de toutes les personnes vulnérables.

25. Pour ce qui est des jeunes, je maintiendrai la priorité qui leur est accordée par la création d'un Bureau en leur faveur au Secrétariat Général et pour lequel l'Assemblée a accordé les ressources pour son fonctionnement effectif au cours de l'exercice budgétaire 2024. A leur sujet, je reprendrai le programme de bourses de stages, initié par mes prédécesseurs.
26. Sur un autre plan, j'attacherai du prix à la coopération prescrite par l'Assemblée avec les Hauts dirigeants des Organes Principaux tels que le Conseil de Sécurité, le Conseil Economique et Social et le Secrétaire Général, en respectant le programme fixé de nos rencontres pour un fonctionnement harmonieux de notre « Maison Commune ».
27. J'insisterai sur le multilinguisme et le multiculturalisme, socles de la diversité culturelle, qui reflètent la richesse des peuples et des Nations du monde.
28. Je porterai une attention particulière au dialogue interconfessionnel et interculturel, et au combat contre les extrémismes et les discours de haine.
29. A propos du partenariat, j'insisterai sur la coopération entre les Nations Unies et les Organisations régionales et sous-régionales dans les efforts de promotion de la paix, du développement durable et de la dignité humaine. Je veillerai aussi, suivant les règles établies ou à améliorer par les Etats Membres, au renforcement du Partenariat avec la société civile, les ONG et les milieux académiques, à leur consultation, à leur participation, et à leur contribution aux travaux de l'Assemblée, en tant que de besoin.
30. En tant que de besoin aussi et suivant les thèmes choisis d'accord-parties, je pourrais animer, dans la deuxième partie de mon mandat, avec les Etats Membres ou les partenaires précités, des conversations interactives informelles sur des sujets d'intérêt ou de préoccupation, suivant la tradition africaine bien connue de la palabre « sous le baobab ».

## **MON STYLE, MON APPEL**

31. Pendant tout l'exercice de mon mandat, je serai guidé par les principes et considérations ci-après :
  - Strict respect des termes du serment que je prêterai devant l'Assemblée Générale avant mon entrée effective en fonction ;
  - Grande disponibilité et écoute au service de l'ensemble des Etats Membres et d'autres partenaires ;
  - Entière transparence, probité intellectuelle et morale, impartialité, objectivité et ponctualité dans l'exercice de mes fonctions ;
  - Conformité au règlement intérieur dans la conduite des travaux ;
  - Fermeté, mais aussi flexibilité et souplesse, en tant que de besoin, dans le leadership nécessaire aux consultations en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

32. En conclusion et s'il m'était demandé de résumer en quelques mots ma présidence, je dirais ceci : au-delà de nos diversités et de nos divergences, agissons et oeuvrons ensemble, pour l'avancement de la paix, l'absence de guerre, la concorde des coeurs et des esprits ; ensemble agissons, oeuvrons pour l'accélération du développement durable, la prospérité partagée, l'harmonie avec la nature, l'environnement dont les ressources doivent d'être consommées avec modération, sobriété et sagesse, tenant dûment compte des mesures correctives et transitionnelles pour les générations présentes et futures ; ensemble agissons, oeuvrons pour la promotion de la dignité humaine partout et pour tous.
33. Agissons, oeuvrons pour le renforcement d'un multilatéralisme dont la solidité repose sur un socle granitique ancré dans les buts, les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies.
34. Ensemble, écoutons le vibrant appel d'humanisme que l'Histoire nous lance de ses hauteurs sublimes. Un de ses appels qu'elle ne lance que rarement à une génération, source de l'avenir, au cours d'un siècle !
35. Si les Etats Membres m'accordaient le privilège d'être élu comme Président de la 79<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale, ce serait un grand salut à l'unité et à la solidarité du groupe d'Etats d'Afrique à qui revenait ce tour de présidence et qui n'a épargné aucun effort pour aboutir au choix d'un candidat continental unique. Ce serait aussi un grand honneur pour mon pays, le Cameroun, pupille des Nations Unies, pour la maturité de sa diplomatie sur la scène internationale. Ce serait surtout un grand hommage au Président Paul BIYA, pour la sagesse de ses vues régulièrement exprimées à la tribune de l'Assemblée Générale. Ce serait enfin, pour moi-même, un honneur, mieux une obligation de servir humblement et honnêtement toute la communauté internationale, dans le sillage de cette exhortation.